

Décision n° 03 - 217
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 4 février 2003
relative au changement de dénomination sociale
de la société Telespazio S.p.a en Finmeccanica S.p.a
pour un réseau indépendant
de télécommunications par satellite de type VSAT
(catégorie 2)

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-2, L. 36-7, D. 99 à D. 99-3 et D. 99-5 ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2001 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu le décret du 3 mai 2002 pris en application du 12^e de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu la décision n° 99-122 du 9 février 1999 autorisant la société Telespazio S.p.a à établir et exploiter un réseau indépendant de télécommunications par satellites ;

Vu le courrier de la société Telespazio S.p.a reçu en date du 4 décembre 2002 et ses compléments d'informations reçus le 15 janvier 2003;

Après en avoir délibéré le 4 février 2003 ;

Décide :

Article 1 – A l'article 1 de la décision n° 99-122 du 9 février 1999 susvisée, le nom de la société Telespazio S.p.a est remplacé par Finmeccanica S.p.a. Le cahier des charges et le cahier des clauses techniques particulières sont mis à jour.

Article 2 - La présente autorisation ne modifie pas la durée de l'autorisation fixée à 10 ans lors de la délivrance de l'autorisation initiale.

Article 3 – Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au titulaire et mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 2003.

Le Président

Paul Champsaur